

L'INFO-Scott

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

Volume 5 numéro 14 • août 2009

SECTION Loisirs



Félicitations à toute l'équipe!

Mercredi le 12 août dernier a eu lieu, sous le chapiteau du festival de l'épi, le spectacle des jeunes du terrain de jeux. Nos jeunes comédiens ont joué la pièce « Dors, dors petite Charlotte » mise en scène par Marianne Giroux. Nos petits danseurs de hip hop nous ont partagé leur énergie débordante sous la direction de Marjorie D. Gilbert et Laurence Cardinal.

Sans oublier nos jeunes du terrain de jeux accompagnés par leurs moniteurs qui ont complété la soirée avec différents numéros. **Merci à tous ceux qui ont assisté à ce spectacle!**

Un **merci spécial** à Véronique Larose qui a fait un don de 120,00\$ au terrain de jeux lors du spectacle de fin d'été. Véronique a versé une majeure partie de son montant gagné lors du Moitié-Moitié.



Personnalité de l'été

Bravo à Vincent Marcoux qui s'est vu décerner le trophée de personnalité de l'été. Tout au long des 7 semaines de terrain de jeux, Vincent a su se démarquer par sa bonne humeur contagieuse, sa sociabilité, son dynamisme mais surtout pour son leadership positif. Félicitations! Merci!

Voici un compte-rendu des activités de financement pour le terrain de jeux :

Party hot-dogs du mercredi 29 juillet : 570,05 \$
Opération Cannelles du samedi 1^{er} août : 1080,32 \$
Spectacle de fin d'été du terrain de jeux : 3 530 \$

• • SOCCER • •

Merci à tous nos gérantes et entraîneurs de soccer qui ont contribué au bon fonctionnement de la saison. Sans oublier Caroline Savoie, responsable du soccer à Scott, qui travaille fort pour offrir un bon service à ses joueurs.

Félicitations aux enfants et aux parents pour leur bel esprit sportif lors des matchs.



À l'an prochain!

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX : LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 12 H ET 13 H 30 À 16 H 30

∞ DATES à RETENIR ∞

SEPTEMBRE						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2	3	4	5
6	7 Fête du travail	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12 Action de Grâce	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	3

À LIRE CE MOIS-CI

Section Loisirs

Votre conseil... en bref

31 pompiers réussissent

Cours de piano

Tel-Écoute du Littoral

Pour un meilleur partage de la route

Prudence sur les sites de clavardage

En toute sécurité en VTT



Assemblée du conseil municipal



Cueillette des ordures ménagères



Cueillette sélective recyclage



Ouverture de la bibliothèque
 Lundi : 18 h 30 à 20 h 00
 Mardi : 13 h 00 à 15 h 00
 Jeudi : 18 h 30 à 20 h 00



Les bambineries

VOTRE CONSEIL... en bref

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCOTT

Séance ordinaire du 3 août 2009

- 1- Règlement numéro 247 ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007 concernant la modification de la zone RA-21 (Développement de la Chaudière).
- 2- Règlement numéro 248 concernant la prévention incendie. Le directeur ou tout officier est responsable de l'application du présent règlement. Tout bâtiment ou section abandonné ou non utilisé qui représente un danger ou un risque d'incendie doit être solidement barricadé par son propriétaire de façon à empêcher l'accès à quiconque voudrait s'y introduire sans autorisation. Tout bâtiment principal situé dans les limites de la municipalité doit être muni d'un numéro qui est établi par la municipalité. Le propriétaire d'un bâtiment existant doit immédiatement le munir d'au moins un détecteur ou d'un avertisseur de fumée avec pile et/ou fonctionnant électriquement à chaque étage d'un logement incluant le sous-sol et les greniers habitables. Tout avertisseur de fumée doit être approuvé par l'Association canadienne de normalisation. Le propriétaire de toute nouvelle construction équipée d'appareil de chauffage à combustion solide, fournaise à l'huile, système de chauffage au gaz ou cuisinière à combustion doit être muni d'un avertisseur de monoxyde de carbone alimenté par un circuit électrique. Les bornes d'incendie doivent être accessibles en tout temps au personnel du service de sécurité incendie. Tout conduit de fumée communiquant avec un appareil à combustible solide doit être ramoné au moins une fois par année ou plus si besoin afin d'éviter les accumulations dangereuses de créosote susceptible de provoquer un feu de cheminée. Une bouteille contenant du propane sous forme liquide ou gazeuse ne doit pas être stockée ni utilisée à l'intérieur d'un bâtiment. Le présent règlement abroge et remplace tous les règlements antérieurs.
- 3- Règlement numéro 249 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
- 4- Acceptation de la dérogation mineure pour le lot numéro 4 431 529 situé dans le rang Saint-Étienne selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.
- 5- Nomination de Monsieur Claude Roy au sein du Comité consultatif d'urbanisme et lettre de remerciements aux deux autres personnes qui ont soumis leur candidature.
- 6- Avis de motion est donné par le conseiller Clément Marcoux qu'un règlement portant le numéro 250 et ayant pour objet un règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux de modification aux étangs d'épuration et l'ajout d'un nouvel étang.
- 7- Avis de motion est donné par le conseiller Clément Roy qu'un règlement portant le numéro 251 et ayant pour objet un règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égoût pour desservir la Cache à Maxime.
- 8- Avis de motion est donné par le conseiller Clément Marcoux qu'un règlement portant le numéro 252 et ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007 concernant l'agrandissement de la zone RA-14, lots numéros 3 689 635 et 3 689 636 à même une partie de la zone M-14.
- 9- Dépôt du 1er projet de règlement numéro 252 concernant l'agrandissement de la zone RA-14 à même une partie de la zone M-14.
- 10- Acceptation de la soumission de Monsieur Richard Chabot, 55 rue Lemieux, pour l'achat du bois de la 2^e phase du Développement de la Chaudière.
- 11- Il est résolu unanimement que la Municipalité de Scott demande à Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, afin que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique.
- 12- Acceptation de la soumission de Benoit Baillargeon Inc. pour l'éclairage des rues de la Municipalité.
- 13- Demande de Sports Patoine pour le point d'eau. Le propriétaire désire acheter un terrain qui est contigu à celui sur lequel est érigée l'entreprise de Sports Patoine. Le propriétaire aimerait recevoir l'approbation de la Municipalité pour procéder au remplissage de ce terrain afin qu'il soit à égalité de son commerce. Ce terrain est assujéti d'une servitude (point d'eau) et le propriétaire est prêt à respecter celle-ci en construisant un puits d'accès avec couvercle amovible permettant un accès aisé à ce point d'eau et que ces travaux seront entièrement aux frais du propriétaire. La Municipalité accepte qu'il procède à l'aménagement autour du point d'eau selon les élévations en référence au dessin inclus dans sa demande et en annexe. De plus, il pourra retirer les balises. Toutefois, il est bien entendu que ces travaux seront à ses frais tel que mentionné ainsi que l'entretien. L'accès doit être accessible en tout temps pour nos pompiers.

CALENDRIER ÉLECTORAL AVIS D'ÉLECTION MUNICIPALE :

- 18 septembre 1^{er} jour pour produire une déclaration de candidature
- 2 octobre fin de la mise en candidature dernier jour pour produire une déclaration de candidature de 9 h à 16 h 30
- 25 octobre jour du vote par anticipation
- 1^{er} novembre jour du scrutin

Les déclarations de candidature seront disponibles à la Municipalité dès le début de septembre pour quiconque désire se porter candidat aux prochaines élections.

AVIS AUX CONTRIBUABLES ET NOUVEAUX ARRIVANTS

N'oubliez pas que la Municipalité a plus de 200 règlements municipaux dont : le règlement portant sur les nuisances, les animaux, le stationnement, sécurité, paix et ordre dans les endroits publics, le colportage, les systèmes d'alarme, la numérotation civique, lotissement, urbanisme etc.... Pour de plus amples informations, veuillez communiquer au Bureau municipal au numéro de téléphone suivant : 387-2037.

Accair
R.B.Q. 8291-5588-50
accair@bellnet.ca

• VENTE
• SERVICE
• ENTRETIEN
• RÉPARATION
• INSTALLATION

CHAUFFAGE • CLIMATISATION • THERMOPOMPE
INDUSTRIEL • COMMERCIAL RÉSIDENTIEL
TÉL.: 872-5632 TÉL.: 843-1825

Omnia Groupe Conseil inc.

Gestion
Comptabilité
Fiscalité

À votre service depuis 1993

- Service de comptabilité générale
- Tenue de livres
- Préparation d'états financiers
- Déclarations TPS/TVQ
- Rapports d'impôt personnel et d'entreprise
- Aide au démarrage d'entreprise
- Service de paie
- Rapport CCOQ-I

Érick Béland, CMA, BAA, CSCC
1687, rang St-Étienne, Scott (Québec) G0S 3G0
Tél. : 418 387-3308 • Téléc. : 418 387-3437
omnia@globetrotter.net

Desjardins Caisse populaire du Nord de la Beauce

Siège social
106, route du Vieux-Moulin
Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
Tél. : 418 882-5678 • Sans frais : 1 866 982-5678
Télécopieur : 418 882-5637

Centre de services de Scott
1060, route Kennedy
Scott (Québec) G0S 3G0
Tél. : 418 387-5804 • Sans frais : 1 866 982-5678
Télécopieur : 418 387-6547

EXCAVATION
DANIEL LÉTOURNEAU INC.
MINI-EXCAVATION - TERRASSEMENT - MARTEAU HYDRAULIQUE
BUREAU: (418) 387-3148
CELL.: (418) 386-6466





Service régional de formation en sécurité incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce
 700, Notre-Dame Nord, Bureau B
 Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9
 Téléphone: (418) 387-3444
 Télécopieur: (418) 387-7060
 preventionincendie@nouvellebeauce.com

COMMUNIQUÉ

31 pompiers réussissent la FORMATION POMPIER I

Sainte-Marie, le 16 juillet 2009

La MRC de La Nouvelle-Beauce qui agit à titre de gestionnaire de formation tient à féliciter les 31 pompiers ayant suivi avec succès le programme de formation Pompier 1, ce qui représente 275 heures de formation pour répondre aux exigences de formation de l'École nationale des pompiers du Québec.

Cette formation est obligatoire pour exercer le métier de pompier à temps partiel. Au nom des pompiers qui viennent de terminer avec succès cette formation, je vous remercie d'avoir cru en eux et de leur avoir fait confiance en investissant du temps et de l'argent dans le but d'avoir des pompiers professionnels qui seront en mesure de répondre aux besoins de la population. Ces nouveaux pompiers formés ont investi beaucoup de temps dans leur formation, même leur famille a fait des sacrifices, car la formation était dispensée les soirs et les fins de semaine. Donc, c'est un honneur de vous présenter nos nouveaux pompiers fraîchement diplômés :

Saints-Anges :

Drouin Jean-Yves
 Drouin Pascal
 Forgues Frédéric
 Marquis Yvan
 Picard Mario
 Rhéaume Martin

Saint-Elzéar :

Cyr Patrick
 Fortier Luc
 Huppé Nicolas
 Maheux Steve
 Nadeau Rémi

Saint-Isidore :

Boulangier Michel
 Guérard Éric

Sainte-Marguerite :

Forgues Jean-Pierre
 Lecours Jean-Pierre

Sainte-Marie :

Desrochers Nicolas
 Jacques Diane
 Jacques Yves
 Lachance Jérôme
 Lebrun Nico
 Légaré Denis
 Maheux Vincent
 Turmel Yves

Saint-Lambert-de-Lauzon :

Drolet Marc
 Fournier François
 Lambert Sébastien
 Landry Daniel

Scott :

Drouin Pierre-Luc
 Vallières Pierre-Alexandre
 Fortin Patrick

Vallée-Jonction :

Michaud Daniel

Enfin, la MRC de La Nouvelle-Beauce félicite chaleureusement les pompiers qui ont obtenu le certificat Pompier I. Votre engagement et vos efforts en formation sont le témoignage de votre désir d'offrir un service de qualité à la population de votre région. Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes plus cordiales salutations.

Nicolas Roy
 Coordonnateur incendie
 MRC de La Nouvelle-Beauce



TEL-ÉCOUTE du Littoral

Vous vivez des moments difficiles et vous aimeriez en parler ?

Solitude, deuil, rupture, idées suicidaires ?

L'isolement c'est une souffrance muette dans notre société de performance. À travers l'écoute active, les bénévoles de Tel-Écoute amènent la personne à prendre conscience de son potentiel, de ses forces et à explorer des pistes de solutions que la personne trouvera par elle-même.

Écouter l'autre, c'est lui permettre d'exister tel qu'il est, dans sa globalité et sa dignité.

Les écoutants de Tel-Écoute sont là pour vous offrir une oreille attentive 7 jours / 7

Du lundi au vendredi de 18h à 4h du matin

Les samedis et dimanches de midi à 4h du matin

ANONYME, CONFIDENTIEL et GRATUIT 418-387-3393

COURS DE PIANO

Veuillez communiquer avec
 Madame Mariette Pelchat
 27, 14^e Rue, Scott,
 au numéro de
 téléphone suivant :
 (418) 387-2030



Entrepreneur général en excavation
418 387-6270
 Gaëtan Turcotte
 500, 1^{er} Avenue, Parc Industriel
 Sainte-Marie (Québec) G6E 1B5
 Téléc.: 418 387-3988

Les Équipements motorisés J.-A. MARCOUX INC.

Vente et service :
 • Scies à chaîne • Génératrice
 • Tondeuse • Chasse-neige
 • Tracteur à jardin

SIMON MARCOUX
 526, des Érables, St-Elzéar, QC G0S 2J0
 Tél.: (418) 387-2509 Fax: (418) 386-1541
 J.a.marcoux@globetrotter.net
 www.jamarcoux.com

Émile Bilodeau & Fils inc.

1153, RUE ST-GEORGES
 SAINT-BERNARD (QUÉBEC) G0S 2G0
 TÉL. : 418 475-6655 • TÉLÉC. : 418 475-4429



**Livraison gratuite
à Scott**

418 387-3340

Arpenteurs-Géomètres Bolduc, Poulin & Associés, s.e.n.c.

Michel Bolduc, a.-g. • Robert Mathieu, a.-g.
 François Lehoullier, a.-g.

• Saint-Georges, Beauce
 • Sainte-Marie, Beauce
 • Saint-Joseph, Beauce
 • Lac-Mégantic, Estrie
 • Lac-Échemin, Bellechasse
 • Sainte-Foy, Québec



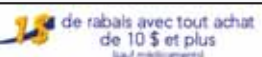
564, boul. Vachon Sud, Sainte-Marie
 418 387-5004

ARBORICULTURE RENAULD VACHON INC.

SERVICE DE NACELLE ET DE CHIPPEUR DISPONIBLE
 Renauld Vachon inc.
 Tél.: 418 387-8376 • Cell.: 418 386-7457
 Fax: 418 386-1969 • essouchage@hotmail.com

TAILLE, ÉLAGAGE, ABATAGE,
 ESSOUCHAGE ET PLANTATION
 D'ARBRES, DE POMMIERS,
 D'ARBUSTES ET DE HAIES

90, rue du Lac
 Scott, Beauce
 (Québec) G0S 3G0



JOSÉE ROY, PHARMACIENNE

1116, boul. Vachon Nord, Sainte-Marie, tél. : (418) 387-3438
 Lundi au vendredi : 9 h à 21 h • Samedi : 9 h à 17 h • Dimanche : 10 h à 17 h



FABRICATION CLEMENT Inc.
 Spécialiste tiroirs - Meubles sur mesure

Clément Marcoux, prop.

Tél. : 418 387-6286
 Téléc. : 418 387-6582
 1514, route Kennedy Nord
 Scott (Québec) G0S 3G0

TÉL. : 418 387-3093
 TÉLÉC. : 418 387-1272

PROPRIÉTAIRE : *Bruno Drouin*

26, RUE DROUIN, SCOTT (QUÉBEC) G0S 3G0
 www.brunodrouin.com



Me Marie-Claude Lacroix
 Notaire, conseillère juridique

418 651-2420
 Téléc. : 418 651-4381

PLACE DE LA CITÉ, Tour Cominar
 11^e étage, bureau 1150
 2640, boul. Laurier, Sainte-Foy
 (Québec) G1V 5C2

1798, route Kennedy
 SCOTT (Québec) G0S 3G0
 info@couveroscott.com



COUVOIR SCOTT LTÉE



Keven Turcotte
 Tél. : 418 387-5309
 Fax : 418 387-3988
 500, 1^{er} Avenue, Parc Industriel
 Sainte-Marie (Québec) G6E 1B5



Nathalie Fournier, prop.
 6, 3^e Rue, Scott
 (Québec) G0S 3G0

Tél.: 418 387-6682

Jimmy Doyon
 102, rue du Menuisier
 Saint-Isidore (Québec)
 418 955-6049
 418 254-1472



POUR UN MEILLEUR PARTAGE DE LA ROUTE...

www.ssqg.gouv.qc.ca

RÈGLES POUR LE CYCLISTE

- Tenez votre tête en tout temps**
Maintenez votre tête de redressement, d'un bon usage à l'avance, d'un phare blanc à l'arrière et de bandes réfléchissantes. Les autres véhicules sont plus gros que vous. Faites-vous voir... surtout la nuit.
- Tenez-vous alerte**
Alertez les conducteurs de la route (voitures d'automobiles), signalez les dangers potentiels (fente sur la chaussée) et signalez les lieux de signalisation. Cédez le passage aux piétons et ne circulez pas sur la trottoir.
- Suivez le trafic**
Conduisez en ligne droite et de manière prévisible. Circulez dans le sens de la circulation et gardez la droite. Attendez patiemment le passage aux piétons. Les piétons à droite ont priorité sur un feu rouge.
- Signalez vos intentions**
Appuyez derrière vous avant de faire un changement de voie ou de tourner. Utilisez le code gestuel quand vous changez de direction. C'est aussi une façon de signaler votre présence auprès des autres usagers de la route.
- Respectez la priorité de façon sûre**
Il y a deux manières:
1. À la façon d'un véhicule en vous plaçant à gauche à l'intersection. 2. À la façon d'un piéton, en levant son bras à l'arrêt.
- Adaptez votre conduite**
Surtout une distance plus grande pour freiner vous le plus ou sur le rouge.
- Portez votre casque correctement**
Un casque mal ajusté est inefficace. Le casque ne doit pas descendre trop bas sur le front ni trop vers l'arrière. Munissez-vous d'un casque avec des sangles et le casque en sangles doivent toujours être serrés le long de la tête. L'ajustement de la boucle doit permettre d'insérer un doigt sous le casque.

RÈGLES POUR L'AUTOMOBILISTE

- Anticipez le passage des cyclistes**
Après un arrêt à la signalisation, conduisez et laissez les cyclistes devant parqués après le début de la lumière pour éviter les débordements ou les obstacles sur la route. Si vous êtes débordés, arrêtez d'avancer la voiture, gardez l'habitude de vérifier si un cycliste arrive.
- Suivez vos distances**
Au moment de dépasser un cycliste, laissez un espace d'environ 1 m de côté entre votre véhicule et le cycliste, et un espace de 1,5 m sur les routes étroites ou dans les virages. Le Code de la sécurité routière indique également le conducteur d'un véhicule à quatre roues doit laisser un espace de 1 m de côté entre votre véhicule et le cycliste. Avant de dépasser le cycliste, vérifiez que la distance que vous laissez au cycliste est suffisante.
- Prenez garde aux intersections**
Tenez toujours prêt à vous arrêter au cycliste à une intersection (cédez le passage au cycliste qui circule à votre droite sur la chaussée ou devant un virage à droite autorisé sur un feu rouge).
- Cédez le passage au cycliste**
Cédez le passage au cycliste qui vous vient derrière à une intersection.
- Ne laissez pas à l'appareil d'un cycliste**
L'arrêt peut le surprendre et lui faire effectuer une fautive manœuvre.

Plus d'informations, consultez le Guide de sécurité à vélo sur www.ssqg.gouv.qc.ca

Secours routiers Québec

Société de l'assurance automobile Québec

Engagés dans la sécurité et le bien-être des citoyens !

Le 16 juillet 2009

Objet : PRUDENCE SUR LES SITES DE CLAVARDAGE

La Sûreté du Québec met en garde la population contre les agissements d'un individu qui se sert d'Internet pour commettre des crimes et qui a, jusqu'à présent, fait des victimes principalement dans la région de la Beauce.

Cet homme se rend sur des sites de clavardage pour entrer en contact avec des jeunes filles. Il leur offre d'accéder à un site, à l'aide d'un lien informatique, où elles peuvent vérifier si certaines personnes les ont rayées de leurs contacts sur ces sites de clavardage.

En cliquant sur ce lien, les jeunes filles permettent à cet individu de prendre le contrôle de leur compte courriel, voire même dans certains cas de leur ordinateur, et d'utiliser leurs listes de contacts pour leurrer d'autres victimes potentielles.

Par la suite, il leur propose de restaurer l'accès à leurs comptes à la condition qu'elles se dévêtissent devant leur webcam. Le suspect a distribué certaines des images ainsi obtenues sur Internet.

Nous recommandons aux usagers des différents sites de clavardage d'être très vigilants et d'éviter de divulguer des informations privilégiées et confidentielles les concernant.

Sûreté du Québec
District de la Capitale-Nationale—Chaudière-Appalaches
(418) 623-6381 www.sq.gouv.qc.ca

5005, boulevard Pierre Bertrand
Québec (Québec)
G2K 1M1
Tél. : (418) 623-6262
Télex : (418) 623-6533

La Sûreté du Québec vous informe

EN TOUTE SÉCURITÉ EN VTT

Au Québec, on compte plusieurs milliers d'adeptes de véhicules tout-terrain (VTT). Toutefois, qui dit beaucoup d'adeptes, dit aussi beaucoup de risques d'accidents.

Afin d'assurer votre protection, des règles de sécurité sont prévues dans la Loi sur les véhicules hors route. En voici quelques-unes à suivre pour éviter les accidents :

- Ne dépassez pas la vitesse maximale permise de 50 km/h.
- Ne conduisez pas de VTT de manière à mettre en péril la vie ou la sécurité des autres ni à endommager la propriété.
- Ne consommez pas de boissons alcoolisées si vous conduisez un VTT.
- Ne montez pas dans un VTT en mouvement, n'en descendez pas non plus.
- Ne laissez personne prendre place dans une remorque tirée par un VTT.
- Ne vous agrippez pas à un VTT.
- N'oubliez pas de toujours porter un casque protecteur et des lunettes si le casque n'est pas muni d'une visière. Portez aussi des chaussures.

En tout temps, usez de votre bon jugement pour profiter de ce loisir en toute sécurité.

BONNE RANDONNÉE!

1442, route du Président-Kennedy
Scott (Québec) G0S 3G0
Téléphone : 418 387-4438
Courriel : poste.mrc.nouvelle-beauce@surete.qc.ca

MERCI À NOS GÉNÉREUX COMMANDITAIRES

Pour **TOUS** vos besoins en

Les Impressions Reflet

IMPRIMERIE CONCEPTION IMPRESSION

17, rue Commerciale Saint-Anselme, Qc G0R 2N0

Pierre Giguère propriétaire

418 885.4848

Fax: 418.885.4858 • imreflet@globetrotter.qc.ca

Aménagements Pare Nature

Aménagements paysagers

Pavé, Murats, Zébrures, Bordures, Mosaïque

Bruce Paré prop. 418 386-1848

Coiffure Lyne Sylvestre

(418) 389-0113

26, RUE GAUDREAU, SCOTT, Q.C. G0S 3G0

www.coiffurelynesylvestre.com

Solutions GA informatique & téléphonie

Toujours à votre service!

ACOMBA hp Bell Partenaires d'affaires

440, boulevard Vachon Nord, Sainte-Marie
418.386.3757 • www.solutionsga.net

LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN

Tél. : 418 387-9041 • 1 800 203-8827

www.entreprisesboutin.com

- Déjà et toujours de nombreux projets, résidentiels et commerciaux.
- Intégration de l'architecture avec l'ingénierie et l'installation.
- Projet de grille de voirie, trottoirs, pavés, etc.
- Pour plus de détails sur nos services, contactez-nous.
- Intégration de l'architecture avec l'ingénierie et l'installation.
- Projet de grille de voirie, trottoirs, pavés, etc.
- Pour plus de détails sur nos services, contactez-nous.

Francis Veilleux propriétaire

BOUCHERIE VEILLEUX

IGA extra

1000, boul. Vachon Nord
Sainte-Marie, Québec G6E 1M2
Téléphone : (418) 386-5744, poste 231
Télécopieur : (418) 386-5426

JONCTION ÉLECTRIQUE INC.

• SERVICE • INSTALLATION • ALARME

• INDUSTRIEL • COMMERCIAL • RÉSIDENTIEL

(418) 387-3040

ROGER DROUIN Entrepreneur électricien

68, rue Lemieux
Scott, Beauce (Québec)
G0S 3G0

Construction Sylvain Lecours

Entrepreneur général et spécialisé
Construction et rénovation résidentielle et commerciale

23, rue Giguère, Scott (Québec) G0S 3G0

Licence RBQ: 8253-2953-20
Membre de l'A.P.C.H.Q.

QUALITÉ RÉNOVATION SANS PRÉJUDICER ACCIDENT

MATELAS DAUPHIN

Jacques Charette, propriétaire
321, route Kennedy, Scott (Québec) G0S 3G0

Tél. : 418 387-5451

SALON RB Coiffure pour hommes

Réal Breton

Tél. : 418 387-3053

500, route Kennedy, Scott G0S 3G0

Saint-Ray

SAINT-ÉTIENNE
9758, route Lagueux
St-Étienne-de-Lauzon Qc G6J 1T5
418 836-4122

BREAKEVILLE
36, rue du Ruisseau, bureau 200
Breakeville Qc G0S 1E2
418 832-1950

Encouragez-les!